

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>me</sup> et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Jean-Claude Egger, Guy Mettan, Pierre-Louis Portier et Patrick Schmied*

*Date de dépôt: 2 novembre 2004*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **Répartition des charges et des compétences Etat-communes genevoises**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le Conseil d'Etat envisage de reporter sur les communes une partie des charges de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) ;
- l'effort important demandé aux communes nécessite également une redéfinition des compétences entre l'Etat et les communes genevoises ;
- la répartition des charges et des compétences entre l'Etat et les communes genevoises ressurgit régulièrement et pose, de façon générale, des problèmes récurrents ;

invite le Conseil d'Etat

- à entamer une discussion de fond sur les compétences respectives du canton et des communes, notamment dans les services et les prestations où la proximité est un atout, et à l'intégrer dans le plan GE-Pilote ;
- à proposer des solutions qui tiennent compte de la capacité financière de chaque commune, en concertation avec l'Association des communes genevoises.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis des décennies, la problématique de la répartition des tâches et des compétences entre l'Etat et les communes genevoises est devenue un problème récurrent. Il y a quelques années, le Conseil d'Etat avait étudié l'éventualité de fusionner la Ville de Genève et le canton. Ce projet avait soulevé une vague de protestations et avait dû être retiré.

Toutefois, il ne se passe pas un jour sans que d'aucuns d'entre nous ne dénoncent les doublons qui subsistent entre l'Etat et les communes et qui coûtent cher aux contribuables genevois.

La réflexion doit donc continuer et s'inscrire dans le cadre du projet GE-Pilote, qui vise à réduire le déficit considérable du canton et la croissance de son endettement.

Il s'agit désormais de trouver des solutions en concertation avec les communes genevoises, afin de tenir compte de leur capacité financière.

Les communes sont le lieu par excellence de la politique de proximité. Les auteurs de cette motion souhaitent vivement qu'une discussion de fond puisse avoir lieu entre les partenaires que sont l'Etat et les communes genevoises afin de pouvoir, dans la sérénité, envisager des transferts, non seulement de charges, mais aussi de compétences.